15 sept. 1872

NOCES D'OR

DE

MONSEIGNEUR DE MONTREAL

CIRCULAIRE

CONCERNANT LE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ORDINATION DE PRÊTRISE DE MGR. BOURGET, SECOND ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, le 15 Septembre 1872.

Monsieur,

Le 30 Novembre prochain, il y aura 50 ans que Monseigneur Bourget, Evêque de Montréal, fut ordonné Prêtre.

Lorsque dans le monde des époux parviennent à leur 50e année de mariage, leurs enfants et leurs petits enfants se réunissent avec bonheur pour célébrer cette fête de famille. Lorsque quelqu'un atteint sa 50e année d'admission à quelque profession libérale, on voit ses confrères se faire un devoir de l'en féliciter et prendre les moyens de célébrer dignement une circonstance qui se présente si rarement ; lorsque dans une Communauté, une Religieuse arrive à sa 50e année de profession, on sait avec quelles pieuses et joyeuses démonstrations on célèbre ce beau jour ; lorsque le Clergé voit quelqu'un de ses Membres parvenir à sa cinquantième année de prêtrise, toujours il se fait un devoir d'en témoigner sa joie, de féliciter ce vétéran du Sacerdoce sur sa longue carrière, et de se joindre à lui pour en rendre à Dieu de solennelles actions de grâces. Aujourd'hui, ce n'est plus un simple Prêtre, ce

n'est plus un simple particulier qu'il s'agit de féliciter et de fêter ; c'est notre Evêque, c'est notre Père à tous, Ecclésiastiques, religieux et fidèles laïques ; c'est celui qui a employé toute sa longue carrière sacerdotale au service de ce Diocèse, d'abord comme Secrétaire, ensuite comme Vicaire-Général, puis comme Coadjuteur pendant trois années, et enfin comme Evêque en chef depuis 32 ans. Que n'a-t-il pas fait, surtout depuis qu'il est spécialement chargé de ce Diocèse, pour le bien et la sanctification de son Clergé et de son peuple ? Tout le monde ne reconnaît-il pas qu'il a toujours été, comme il l'est encore, un saint Pasteur, brûlant de zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ? Tous ses Diocésains donc ne doivent-ils pas se faire un devoir de remercier Dieu de leur avoir donné un tel Pasteur ? Ne doivent-ils pas adresser au Ciel leurs vœux les plus ardents afin de lui obtenir le parfait rétablissement de sa santé, et la prolongation de ses jours précieux pendant de longues années encore ?

Nous avons tous été témoins, il y a quelques années, de ce que le monde catholique a fait, à l'occasion de ses Noces d'or, pour le glorieux Pontife l'Immortel Pie IX. qui, depuis bientôt 27 ans, gouverne l'Eglise avec une sagesse et une fermeté si admirable. Eh bien ! j'ose espérer que dans ce Diocèse, l'on fera quelque chose d'analogue, à l'occasion des Noces d'or de notre vénérable Evêque.

Comme il est dit plus haut, le 30 Novembre est le jour propre du 50e Anniversaire de Prêtrise de Mgr. l'Evêque de Montréal ; mais à cause des difficultés de communications avec cette ville, à ce quantième, la célébration de cet anniversaire est fixée au 29 Octobre prochain, veille de l'anniversaire de la naissance de Sa Grandeur, qui

complètera, ce jour-là, ses 73 années. Or, voici ce que l'on a jugé à propos de régler et de suggérer pour donner à cette fête toute la solennité qu'elle mérite.

1o. Le 27 octobre, qui tombe le Dimanche, il y aura, pour tout le Diocèse, une Indulgence plénière, aux conditions ordinaires. Ce jour-là, les offices se célèbreront avec la solennité des fêtes de première classe, pour la sonnerie, la veille et jour, les ornemens, le chant, etc. Après la Grand'Messe, ou la messe principale, dans les Communautés, on chantera le *Te Deum*, suivi des Versets et répons *Benedicamus Patrem et Filium*, etc., et de l'oraison d'action de grâce ; ensuite on récitera ou l'on chantera, sur le ton des Versets, ou autrement si on le trouve mieux, l'invocation : *Oremus pro Pontifice nostro Ignatio. R. Dominus conservet eum*, &c., suivie de l'oraison *Deus omnium*, et l'on terminera par le *Benedicamus Domino.*

2o. Lundi, le 28 au soir, il pourrait y avoir illumination des divers édifices publics, comme Séminaires, Colléges, Couvents, &c , et des maisons particulières, dans les villes et les campagnes du Diocèse.

3o. Mardi, le 29, à 9 h. du matin, il y aura Messe Pontificale, à la Cathédrale, avec toute la solennité que l'on peut déployer dans cettte modeste Eglise.

4o. A midi et demi, aura lieu le dîner, auquel tout le clergé est convié. De plus on invite chaque paroisse des villes et des campagnes du Diocèse, et chaque Collége, à se faire représenter à ce dîner par un de ses membres ; et tous les corps et sociétés d'hommes auxquels sera adressée la présente, par ses Doyens ou Présidents.

Messieurs les Curés sont priés de vouloir bien régler ce

qui concerne les députés de leur paroisse respective, d'envoyer au Secrétariat de l'Evêché le nom de ce député, dans le cours de la semaine qui précèdera le 29, et de lui remettre la carte qui lui sera envoyée d'ici, pour être présentée à l'entrée de la salle où aura lieu le dîner. Il en sera de même des députés des Colléges.

A midi, tous ceux qui devront prendre part au dîner, qui se donnera à la Halle St. Patrice, près la Place Victoria, voudront bien se trouver à l'Evêché, pour se rendre à la suite de Mgr. de Montréal, au lieu susdit; pour cela il conviendrait que tous fussent en voiture pour former le cortége jusqu'à la Halle St. Patrice.

4o. Le soir il pourrait y avoir encore illumination, et des feux d'artifice, des feux de joie, des ballons, des processions aux flambeaux, et tout autre amusement que l'on trouvera convenable pour célébrer cette fête, pourvû que l'ordre public n'en soit point troublé.

5o. Les belles fêtes que la Paroisse, le Séminaire et le Couvent de Ste. Thérèse viennent de faire pour ouvrir la célébration des Noces d'Or de Mgr. de Montréal, lors de sa visite chez eux, me donnent la pensée de suggérer à chaque paroisse, Séminaire, Collége, Communauté de Religieux et Religieuses, Ecoles, &c., et Corps, Sociétés, Congrégations, &c., auxquels sera envoyée la Présente, d'en faire autant; de formuler des *Adresses* qui pourraient être présentées ici, à Monseigneur, par des députations, depuis le lundi, 21 Octobre prochain, entre 9 h. du matin et 3 h. de l'après-midi, jusqu'au 28 inclusivement.

On comprend qu'il ne serait point possible de présenter ces *Adresses* à Sa Grandeur Elle-même, si on attendait pour cela au 29. L'on a préparé du papier qui sera

envoyé avec la présente, tout exprès pour y écrire ces *Adresses* et pour recevoir les noms de ceux qui les présenteront. Les *Adresses* et les noms ne devront être écrits que sur le seul côté qui est réglé. Si quelque Paroisse ou Association manquait de ce papier, elle pourrait écrire ici pour en avoir davantage, car on aimerait à y voir les noms de tous les membres du Clergé Séculier et Régulier, de toutes les Communautés Religieuses et de tous les fidèles du Diocèse.

Il est facile de juger qu'il sera souverainement agréable à Mgr. de Montréal de voir réunis dans un ou plusieurs volumes les noms de tous ses Diocésains, à quelque classe, à quelque sexe et à quelque condition qu'ils appartiennent. Tout ceci peut s'exécuter facilement si on s'organise d'avance, chacun dans la spécialité ou l'association dont il est membre.

6o. Si tout ce qui est dit ci-dessus s'exécute bien, on aura assurément une belle fête; mais comme cette fête ne durera que quelques heures, il faudrait, il me semble, prendre un moyen d'en conserver à jamais le souvenir: il faudrait un monument dont la vue nous reporterait à cette heureuse ciconstance où il nous aurait été permis de donner à notre Evêque un témoignage bien éclatant de notre respect, de notre amour et de notre reconnaissance. Or ce monument pourrait être le Dôme qui doit couronner la Cathédrale, qui se construit en ce moment, et qui devra plus tard abriter le tombeau de notre Vénérable Evêque.

Telle a été aussi la belle pensée de la généreuse paroisse de Ste. Thérèse, à qui revient l'honneur d'avoir la première commencé la série de démonstrations filiales qui se pro-

duiront bientôt, sur tous les points de ce Diocèse, à l'occasion de cet heureux anniversaire.

Pour réaliser cette pensée, je me permets d'engager les Paroisses, Colléges, Associations, etc., qui viendront présenter des *Adresses* à Sa Grandeur, de les accompagner de quelques offrandes, qui seront spécialement consacrées à la construction de ce Dôme.

7o. L'Evêque est autorisé, par le Droit Canon, à exiger, tous les ans, des Eglises de son Diocèse, une contribution que l'on appelle la *Cathedraticum*. Or Monseigneur de Montréal n'a jamais exigé cette contribution, comme tout le monde le sait. Il est vrai que, par le passé, plusieurs Fabriques ont fait à l'Evêché des dons même généreux ; néanmoins, à l'occasion de la circonstance exceptionnelle qui se présente aujourd'hui, j'ai pensé que je pouvais suggérer aux Fabriques, qui en ont le moyen, de donner, par quelqu'offrande, un témoignage de leur reconnaissance à Mgr. l'Evêque de Montréal qui, depuis 35 ans qu'il est Evêque, et je pourrais dire depuis 50 ans, qu'il s'occupe des affaires du Diocèse, s'est dévoué sans relâche à tout ce qui pouvait procurer le bien général de ce Diocèse, et l'avantage de chaque Paroisse en particulier.

Mais voilà assez de suggestions, en voilà même trop, quand je sais que je m'adresse à des personnes qui connaissent, tout aussi bien que moi, les mérites du Pasteur qui les gouverne depuis tant d'années, et qui savent par conséquent aussi bien que moi ce que la reconnaissance doit les engager à faire pour montrer qu'ils sont dignes de ses soins si empressés et si paternels.

Que tous donc, ecclésiastiques, religieux et fidèles

laïques, répondent à ce que ce Diocèse, et je dirai à ce que le pays tout entier attend de leurs sentiments d'enfants dévoués et reconnaissants !

Dans cet espoir, je me souscris, avec respect, de tous le très-humble serviteur,

A. F. Truteau, Vic.-Gen.